



N° de résolution
ou annotation

2023-01-01

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023 tenue à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : Mme Rachel Alarie, mairesse ainsi que les conseillères Mme Chantal Mainville, Mme Josée Chrétien, et les conseillers M. Mathieu Guillemette et M. Sébastien Roy.

Était également présente, Mme France Pelletier, directrice-générale/greffière-trésorière.

1.0 Ouverture de la séance;

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h04, sous la présidence de Mme Rachel Alarie, mairesse.

2.0 Adoption de l'ordre du jour;

L'ordre du jour étant disponible pour tous, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par M. Mathieu Guillemette, appuyé par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ainsi présenté et de laisser le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption des procès-verbaux du 6 et du 15 décembre 2022;
- 4.0 Démission de M. Fernand Landry, conseiller no 6
- 5.0 Élection partielle :
- 6.0 Adoption du règlement no 212 sur les traitement des élu.e.s;
- 7.0 Adoption du règlement no 211 sur la Paix et le bon ordre;
- 8.0 **Trésorerie;**
 - 8.1 Adoption des dépenses courantes
 - 8.2 Dépenses incompressibles 2023
 - 8.3 Embauche d-g-adjointe en cours
 - 8.4 Adoption des augmentations salariales selon le budget
 - 8.5 Avis de motion : Règlement no 210 de taxation 2023
- 9.0 **Correspondance;**
 - 9.1 Dossier Marcel Mainville : demande officielle de cadastre du terrain.
- 10.0 **Période de questions;**
- 11.0 **Projets;**
 - 11.1 **SADC : Projet entreprenariat collectif en production et transformation alimentaire**
 - 11.2 **Développement communauté nourricière (PDCN) :** acceptation soumission offre de service de la SADC
 - 11.3 **Culture pour tous 2023 :** dépôt d'un projet
 - 11.4 **Emploi été Canada**
 - 11.5 **Projet patinoire :** Programme bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI)
 - 11.6 **Accueillir en français :** dépôt d'un projet – pique-nique communautaire 90^e anniversaire
 - 11.7 **PRACIM :** Amélioration de la salle Abitibi
- 12.0 **Camping ;**
 - 12.1 Avis final – Conséquence d'expulsion campeur – défaut de paiements
 - 12.2 Embauches gérant.e.s camping et restaurant
 - 12.3 Modification du plan du camping pour le site Internet campin.ca
 - 12.4 Soumission plomberie
- 13.0 **Réseau routier ;**
 - 13.1 Augmentation des coûts du contrat de déneigement des cours municipales : annulation de la résolution 2022-12-337 et nouvelle résolution
- 14.0 **Dossiers divers;**
 - 14.1 Nomination et représentants des comités
 - 14.2 Réparations sur le cube des pompiers
 - 14.3 Line Binet : Envoi d'une plante – condoléances
 - 14.4 Patinoire : Achat de filets de buts de hockey et de globes
- 15.0 Rapport des comités;
- 16.0 Période de questions;
- 17.0 Sujets divers;
 - 17.1 Lots intras
- 18.0 Ajournement de la séance au 24 janvier à 19 :30



2023-01-02
N° de résolution
ou annotation

2023-01-03

2023-01-04

3.0 Adoption des procès-verbaux;

3.1 Séance régulière du 6 décembre 2022

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 6 décembre, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 6 décembre 2022 tel que présenté.

3.2 Séance extraordinaire du 15 décembre 2022

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 15 décembre, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 15 décembre 2022 tel que présenté.

4.0 Démission de M. Fernand Landry, conseiller no 6

Le 5 janvier dernier, nous avons reçu la démission de M. Fernand Landry, conseiller au poste no 6, effective au 3 janvier 2023.

5.0 Élection partielle

Attendu que deux postes sont à combler au sein du conseil, soit le no 3 et le no 6;

Attendu que selon l'article 335, al. 1 du code municipal, lorsque la vacance à un poste de membre du conseil est constatée par le greffier ou secrétaire-trésorier plus de douze mois avant le jour prévu pour la tenue de l'élection générale à ce poste, une élection partielle est obligatoire;

En conséquence, la prochaine élection partielle sera le 5 mars 2023 (dernière journée pour le dépôt des candidatures : 3 février 2023).

6.0 Adoption du règlement no 212 sur le traitement des élu.e.s

Attendu que la Loi sur le traitement des élus détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

Attendu que le territoire de la municipalité de Roquemaure est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que de l'avis du conseil, il y a lieu de l'actualiser ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 6 décembre 2022 et la présentation du projet de règlement a été donné le 6 décembre 2022 ;

En conséquence, Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu unanimement :
Que le présent règlement portant le no 212 soit adopté tel que présenté.

7.0 Adoption du règlement no 211 sur la Paix et le bon ordre ;

Attendu qu'il y a lieu d'édicter un règlement relatif à la paix et le bon ordre pour la municipalité de Roquemaure;

Attendu que la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) confère une compétence aux municipalités locales en matière de paix et bon ordre et pour le bien-être général de leur population;

Attendu que le présent règlement s'applique sur tout le territoire de la municipalité.

Attendu que ce règlement abroge et remplace les règlements NO 110 et 117 ainsi que toutes dispositions d'un règlement antérieur incompatible avec le présent règlement.



2023-01- 05

N° de résolution
ou annotation

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance du conseil de la municipalité de Roquemaure, tenue le 6 décembre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Guillemette, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu que le présent règlement soit adopté.

8.0 Trésorerie;

8.1 Dépenses de décembre 2022;

Pour la municipalité : Liste des comptes à payer de décembre 2022 au montant de : 171 823.85 \$

Pour le camping municipal : Liste des comptes à payer de décembre 2022 au montant de : 3 052.85 \$

Pour les salaires nets : 10 606.20 \$

Attendu que le conseil a pris connaissance des comptes à payer ;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par M. Mathieu Guillemette et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de ces dépenses.

8.2 Dépenses incompressible 2023;

Il est proposé par M. Mathieu Guillemette, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, greffière-trésorière à payer toutes les dépenses incompressibles prévues au budget 2023. Aux fins de la présente résolution, les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses aux fins du fonctionnement de la municipalité. Ces dépenses incompressibles comprennent, notamment :

- a) Les dépenses inhérentes à l'application des conventions reliées aux conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la municipalité (contributions aux assurances, rémunération, etc.) ;
- b) Les dépenses d'électricité et de chauffage ;
- c) Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente ;
- d) Toutes montant d'argent dues par la municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire ;
- e) Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supra municipaux;
- f) Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale ;
- g) Les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordés par la municipalité ;
- h) Les primes d'assurances ;
- i) Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec ;
- j) Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts) ;
- k) Le paiement d'emprunts déjà contractés par la municipalité ».

2023-01-06

2023-01-07



N° de résolution
ou annotation

2023-01-08

Avis de motion

2023-01-09

2023-01-10

8.3 Embauche de la directrice générale adjointe

L'embauche de la directrice générale adjointe, Mme Mélanie Bélanger, est en cours. Nous attendons la résolution officielle de la Commission municipale du Québec à cet effet.

8.4 Adoption des augmentations salariales selon le budget

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Mathieu Guillemette et résolu à l'unanimité d'accepter l'augmentation annuelle des salaires prévue selon le budget 2023 et de l'appliquer à compter du 01 janvier 2023.

8.5 Avis de motion : Règlement no 210 de taxation 2023

Un avis de motion est donné par à l'effet que le règlement no 2020 concernant la taxation 2023 sera adopté à la prochaine séance régulière du conseil.

9.0 Correspondance :

9.1 Dossier Marcel Mainville

Attendu que la CPTAQ a accepté l'alinéation en faveur de la municipalité d'une superficie de terrain de 225 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 5 520 128 du cadastre du Québec, appartenant à M. Marcel Mainville;

Attendu que, pour que l'aliénation soit réalisée, nous devons faire cadastrer officiellement cette partie de terrain;

Attendu que Patrick Descarreaux, arpenteur-géomètre Inc. a déjà fait l'ébauche du terrain ainsi aliéné afin de faire la demande à la CPTAQ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Guillemette, appuyé par Mme Chantal Mainville, et résolu à l'unanimité de mandater Patrick Descarreaux arpenteur-géomètre Inc., pour effectuer le cadastre officiel pour créer le lot requis, selon le projet de plan déposé à la CPTAQ, et selon la soumission qu'il nous a faite en 2022, soit 5 880.97\$ comprenant levées de terrains et préparation du plan de projet, cadastre afin de créer le lot et certificat de piquetage.

10.0 Période de questions;

11.0 Projets

11.1 SADC : Projet entrepreneuriat collectif en production et transformation alimentaire

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Sébastien Roy, et résolu à l'unanimité de présenter notre appui au projet Entrepreneuriat collectif en production et transformation alimentaire de la SADC, pour les deux prochaines années, par :

- La considération des retombées bénéfiques pour notre collectivité;
- Le prêt, gratuitement, de notre salle municipale, à 3 reprises par année, sous réservation (2 semaines de préavis);
- La nomination d'une personne de notre conseil ou de notre municipalité pour faire le lien entre la municipalité et le projet.



N° de résolution
ou annotation

2023-01-11

**11.2 Développement communauté nourricière (PDCN) :
acceptation soumission offre de service de la SADC d'AO**

Mathieu Guillemette se retire de la discussion et du vote.

Attendu que le 14 décembre dernier, le MAPAQ nous signifiait leur appui quant à notre projet de développement d'une communauté nourricière, par une aide financière de 20 260 \$, soit 50% du coût total du projet.

Attendu que pour mener à bien ce projet, la SADC d'AO nous proposait un devis de travail en lien avec la réalisation totale du PDCN de la municipalité, lequel a servi à présenter le projet au MAPAQ;

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à la majorité des conseillers présents d'accepter la soumission de la SADC d'AO, au montant total de 40 320 \$ plus taxes.

2023-01-12

11.3 Culture pour tous 2023

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Mme France Pelletier à répondre à l'appel de projets de 'Culture pour tous 2023', en déposant une demande pour un projet visant la participation de la collectivité, ainsi que de signer les documents se rattachant à ce projet.

2023-01-13

11.4 Emploi été Canada

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Mathieu Guillemette et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'administration afin de déposer une demande pour trois emplois étudiant.e.s de 35 hrs/semaine auprès d'Emploi été Canada, comme les années passées.

2023-01-14

**11.5 Projet patinoire : Programme bâtiments communautaires
verts et inclusifs (BCVI)**

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Mme France Pelletier de monter un projet visant la réfection de la patinoire, de faire les recherches de soumissions nécessaires, de présenter ce projet au conseil pour approbation, afin de déposer une demande d'aide financière au Programme bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI) du gouvernement du Canada, ainsi que de signer les documents se rattachant à ce projet.

2023-01-15

**11.6 Accueillir en français : dépôt d'un projet – pique-nique
communautaire 90^e anniversaire**

Il est proposé par M. Mathieu Guillemette, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Mme France Pelletier à répondre à l'appel de projets 'Accueillir en français', en déposant une demande pour un projet visant la participation de la collectivité, par le biais d'un pique-nique communautaire, lors des festivités du 90^{ième} anniversaire de la municipalité de Roquemaure, ainsi que de signer les documents se rattachant à ce projet.



N° de résolution
ou annotation

2023-01-17

2023-01-18

11.7 PRACIM : Améliorations de la salle Abitibi

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Mme France Pelletier de monter un projet d'améliorations de la salle Abitibi, de faire les recherches de soumissions nécessaires, de présenter ce projet au conseil pour approbation, afin de déposer une demande d'aide financière au 'Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)' du MAMAH, ainsi que de signer les nécessaires au projet. À cet effet, la municipalité :

- A prit connaissance du guide PRACIM et elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- S'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- Confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

12.0 Camping :

12.1 **Avis final – Conséquence d'expulsion campeur – défaut de paiement**

ATTENDU qu'un client est en défaut de paiement depuis plusieurs mois;

Attendu que plusieurs tentatives d'ententes de paiement ont été passées;

Attendu que le client ne respecte pas ces ententes et que le solde à payer pour 2022 est encore de

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de faire parvenir une lettre enregistrée au locataire du terrain 17 du camping municipal de Roquemaure afin de lui signifier qu'elle doit acquitter toutes sommes dues afin de régulariser son dossier, pour le 20 janvier 2023, sans quoi nous lui donnerons un avis d'expulsion du site et que s'il ne vient pas sortir lui-même sa roulotte et ses équipements, la municipalité le fera et exigera les frais inhérents. Également, la municipalité ne sera, en aucun cas, responsable des bris pouvant être encourus sur la roulotte et les équipements du client.

12.2 **Embauches gérant.e.s camping et restaurant**

Étant donné le besoin d'embaucher, sous contrat, du personnel de gestion pour le terrain de camping municipal ainsi que pour le restaurant du camping,

En conséquent, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Mathieu Guillemette et résolu à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

2023-01-19

de faire paraître une offre d'emploi « booster » sur Facebook, ainsi que sur le site de la municipalité et d'emploi Québec.

12.3 Modification du plan du camping pour le site Internet campin.ca

Attendu la renumérotation des terrains au camping,

En conséquent, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité de demander à campin.ca de modifier le plan du camping.

12.4 Soumission plomberie camping

Attendu qu'un taux d'arsenic un peu plus élevé que la normale fut détecté lors des dernières analyses, au chalet principal du camping,

Attendu que nous désirons rendre à nouveau potable l'eau sur le site du camping;

Attendu que l'arsenic peut se trouver dans la vieille tuyauterie, située sous la cuisine du chalet,

En conséquence, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de demander une soumission à Plomberie La Sarre afin de changer la plomberie désuète, sous le chalet principal au camping.

2023-01-20

13.0 Réseau routier

13.1 Augmentation des coûts du contrat de déneigement des cours municipales : annulation de la résolution 2022-12-337 et nouvelle résolution :

Attendu que la résolution 2022-12-337 n'était pas valide, étant donné le manque de quorum;

M. Sébastien Roy se retire de la discussion et du vote.

Attendu les coûts beaucoup plus élevés pour le diesel; augmentation non prévue lors de la signature du contrat en 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Guillemette, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'augmentation de 12% au contrat de déneigement des cours municipales, par la Ferme Laitière Ste-Anne, pour la saison 2022-2023, soit un montant total de 10 048,08 \$, taxes incluses.

2023-01-21

14.0 Dossiers divers

14.1 Nomination et représentants des comités

Attendu l'arrivée des nouveaux élus au sein du conseil municipal,



2023-01-22

N° de résolution
ou annotation

Attendu qu'une refonte des représentants des différents comités est nécessaire,

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de nommer les représentant des divers comités suivants :

<u>Ressources humaines</u> Mme Rachel Alarie Mme Chantal Mainville Mme Josée Chrétien M. Mathieu Guillemette	<u>Gérance</u> Mme Rachel Alarie M. Sébastien Roy
<u>Service de sécurité incendie</u> Mme Chantal Mainville M. Sébastien Roy	<u>Consultation urbanisme</u> Mme Chantal Mainville Mme Josée Chrétien
<u>Club nautique</u> Mme Josée Chrétien	<u>Office municipal d'habitation</u> Mme Josée Chrétien
<u>Bibliothèque</u> Mme Josée Chrétien	<u>Environnement</u> Mme Josée Chrétien M. Mathieu Guillemette
<u>Politique familiale et amie des aînés</u> Mme Chantal Mainville	<u>Camping municipal</u> Mme Chantal Mainville M. Sébastien Roy M. Mathieu Guillemette

14.2 Réparations sur le cube des pompiers :

Attendu la nécessité d'avoir des équipements de pompiers en ordre afin d'assurer la protection de nos citoyens convenablement et étant donné le bris constaté par les pompiers lors de leur inspection à leur dernière rencontre;

2023-01-23

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Mainville appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité de faire effectuer les réparations nécessaires afin de le rendre le véhicule aux normes, soit : l'achat et l'installation d'un nouveau démarreur, au coût de 209.42 \$ (avec échange chez Abinord), ainsi que de faire effectuer les réparations nécessaires au véhicule.

14.3 Line Binet : Envoi d'une plante – condoléances

2023-01-24

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Sébastien Roy et résolu à l'unanimité de faire parvenir une plante, accompagnée d'un mot témoignant nos sympathies, à Mme Line Binet, pour le décès de son mari.

14.4 Patinoire : Achat de filets de buts de hockey et de globes

2023-01-25

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par M. Mathieu Guillemette d'autoriser l'achat de deux filets de buts de hockey ainsi que l'achat et l'installation de 6 globes pour la patinoire.

15.0 Rapport des comités;

16.0 Période de questions;

- Est-ce qu'il y aurait une possibilité de faire un achat regroupé de bacs bleus?



2023-01-26

N° de résolution
ou annotation

2023-01-27

17.0 Sujets divers

17.1 Lots intra

Il est proposé par M. Sébastien Roy, appuyé par M. Mathieu Guillemette et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport final préparé par Groupement Forestier Coopératif Abitibi pour le fonds-22-10-03 (construction de chemin sur intra) et de le présenter à la MRC d'Abitibi-Ouest

18.0 Ajournement de la séance au 24 janvier 2023, à 19 :30

À 21 :50, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Josée Chrétien et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au 25 janvier 2023, à 19 :30.

Mme France Pelletier,
Directrice-générale/greffière-trésorière

Mme Rachel Alarie,
Mairesse

